

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Composition du Comité départemental
à l'installation

- 20 avril 2012 -

ARRETE portant composition du comité départemental à l'installation (CDI)

Le préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles D343-3 à D343-24 ;
Vu l'article 71 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche,
Vu le décret ministériel n° 2009-28 du 9 janvier 2009 relatif à l'organisation du dispositif d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs ;
Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif au plan de professionnalisation personnalisé prévu à l'article D. 343-4 du code rural et de la pêche maritime ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2007 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2011, portant composition du comité départemental à l'installation (CDI) ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le comité départemental à l'installation, présidé par le préfet ou son représentant, comprend :

- a) le président du conseil régional ou son représentant ;
- b) le président du conseil général ou son représentant ;
- c) le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- d) le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- e) le président du comité d'orientation sur l'installation et la transmission ou son représentant ;
- f) le directeur du lycée agricole de Tours-Fondettes ou son représentant ;
- g) la directrice du CFPPA de Tours-Fondettes ou son représentant ;
- h) le président du comité départemental VIVEA ;
- i) le président de la fédération départementale des maisons familiales et rurales ;
- j) le président de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant ;
- k) le président de l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural ou son représentant ;
- l) deux représentants élus de la Chambre d'agriculture :

Titulaires

Mme Frédérique ALEXANDRE
Souvres
37800 Saint Epain

M. Mickaël BOUGRIER
L'Echallerie
37250 Sorigny

Suppléants

M. Philippe BRUNEAU
Les Bourdeaux
37600 Verneuil sur Indre

M. Stéphane MALOT
Machefer
37310 Saint Quentin sur Indrois

- m) huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale représentatives au niveau départemental :

- quatre au titre de l'U.D.S.E.A. et des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire

Titulaires

M. Vincent LEQUIPPE
Le moulin de l'Ardillère
37330 Couesmes

Suppléants

M. Thierry MOISY
8 rue de la Bénauderie
37370 Saint Paterne Racan

M. Edouard GUIBERT
Oizay
37600 Bridoré

M. Nicolas BOUSSIQUAULT
3 rue de l'abreuvoir
37240 Bossée

M. Benoît LATOUR
Grange neuve
37310 Dolus le sec

M. Franck LALLIER
35 rue du 8 mai
37110 Les Hermites

M. Jacky GIRARD
Les basses bordes
37600 Betz le Château

M. Eloi CANON
Touchelion
37370 Chemillé sur Dème

- trois au titre de la Coordination Rurale 37 et des Jeunes Agriculteurs CR 37

Titulaires

Mme Cora GIRAULT
Bas Vallières
37600 Sennevières

M. Jérôme LESPAGNOL
8 Impasse Norbert Arnault
37220 Theneuil

M. Charly PAIN
Les Bercelleries
37300 Joué-Les-Tours

Suppléants

M. Jean-Philippe BOUET
La petite Bougrie
37250 Sorigny

Melle Emilie PERREAU
9 route de Vrilly
37310 Azay sur Indre

M. Xavier FREMONT
La Tuilerie
37600 Saint Flovier

- un au titre de la Confédération Paysanne de Touraine

Titulaire

M. Pascal GAILLARD
106 route de Saint Genouph
37520 La Riche

Suppléant

Mme Marie-Laure DUVEAU
30 rue de la Pouterie
37270 Montlouis-Sur-Loire

n) un représentant du financement de l'agriculture :

Titulaire

(Crédit agricole)
M. Olivier FLAMAN
Domaine de Bourdain
37460 Genillé

Suppléant

(Crédit agricole)
Mme Fanny CHILLOU
CRCATP
Boulevard Winston Churchill
37041 Tours cedex

Assistent en outre aux réunions du comité, en tant qu'experts et à titre consultatif, les personnes suivantes :

M. Joël LORILLOU	responsable du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
Mme Françoise GERMETTE	en charge de l'installation au pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

Article 2 :

I - Sous réserve des dispositions ci-après, les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté.

II - Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2011, portant composition du comité départemental à l'installation (CDI) est abrogé.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 5 avril 2012

Le Préfet

Signé : **Jean-François DELAGE**

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr>

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, 18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christian POUGET, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture

Dépôt légal : 20 avril 2012 - N° ISSN 0980-8809.